

Arlon, le 23 mai 2024

DEPARTEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'URBANISME

DIRECTION DU LUXEMBOURG

Place Didier, 45

6700 ARLON

Tél. 063/58.91.11

Fax 063/58.90.44

Mme Laurence DEMAREZ – Notaire

Rue Notre Dame de Haut 17

6953 FORRIERES (Nassogne)

Vos réf. :

Nos réf. :

Annexe(s) :

Agent technique : Peeters Christian | 063/589014 | christian.jeanmarie.peeters@spw.wallonie.be

Agent administratif : Fontaine Béatrice | 063/589011 | beatrice.fontaine@spw.wallonie.be

Objet : Division d'un bien
Bien cadastré – Tellin/ 1^e division/ Tellin/ Section B/ n° 407.G, 417.L, 421.B, 423.C

Chère Maître,

J'accuse réception en date du 15.05.2024 de votre attestation datée du 15.05.2024 et vous informe que je n'ai pas de remarque à émettre sur le principe de la division (création potentielle de deux parcelles urbanisables et de deux parcelles à vocation de cours et jardins).

Toutefois, il est à noter que la parcelle 0421 B présente une profondeur assez faible que pour accueillir un bâtiment. Il serait donc préférable, à tout le moins, que les parcelles 0423 C et 0421 B soient vendues au même acquéreur.